

Pensions : le Parlement bruxellois déclenche un conflit d'intérêts

■ Cette motion suspend de facto la procédure législative à la Chambre pendant soixante jours.

Le parlement francophone bruxellois a déclenché vendredi un conflit d'intérêts avec le parlement fédéral sur la réforme de la pension des enseignants, ouvrant ainsi une période de concertation.

L'assemblée de la Commission communautaire française (Cocof) a adopté une motion en ce sens initiée par le CDH par 51 voix (PS, Défi, CDH, Ecolo, PTB) contre 14 (MR). Une première tentative au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait échoué mercredi sur la minorité de blocage du MR.

Les partis qui ont soutenu la motion affirment défendre l'attractivité de la carrière d'enseignant. Ils estiment que le projet de loi du ministre des Pensions

Daniel Bacquelaine (MR) adopté mardi en commission de la Chambre sur les possibilités de rachat des années d'études pour le calcul de la pension, combiné aux mesures visant à calculer la pension en soixantièmes sans qu'il n'y ait encore de certitude sur la reconnaissance d'une pénibilité du métier d'enseignant, contraindra les enseignants formés en 5 ans et qui n'auraient pas racheté ces années à travailler jusqu'à 68 ans pour prétendre à une pension complète.

Deux mois pour se mettre d'accord

Le MR dénonce une manœuvre politicienne, alors que les partenaires sociaux sont toujours en train de négocier. Ils contestent aussi la compétence du parlement francophone bruxellois pour déclencher un tel conflit d'intérêts. En attendant, la motion suspend de facto la procédure législative à la Chambre durant 60 jours, que les assemblées doivent mettre à profit pour tenter de s'entendre. (Belga)